

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [90] (2002)
Heft: 1460

Artikel: Votations du 3 mars : ONU : nécessaire mobilisation
Autor: Krill, Marie-Jeanne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282312>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votations du 3 mars

ONU: nécessaire mobilisation

Seize ans après l'échec de 1986, la Suisse pourrait enfin devenir partenaire à part entière de l'organisation.

MARIE-JEANNE KRILL

En ira-t-il de l'adhésion de la Suisse à l'ONU comme du suffrage féminin? Les Suisses finiront-ils par dire oui, après avoir longtemps dit non? On peut l'espérer. Les sondages effectués en vue de la votation du 3 mars prochain donnent en effet tous des majorités acceptantes. Fait à souligner, les femmes semblent plus favorables que les hommes. Mais rien n'est vraiment acquis. Les partisans ne l'emportent que de justesse et les indécis, notamment les indécises, sont encore nombreux. Il n'est pas dit non plus que la majorité de douze cantons requise pour que l'objet soit finalement approuvé puisse être atteinte.

Une grosse mobilisation s'impose donc, tout particulièrement du côté des femmes que ce scrutin devrait, plus que d'autres, interpeller. L'ONU a des faiblesses, mais dans le monde déchiré qui est le nôtre, elle est la seule qui puisse, en défendant la paix et la solidarité, faire contrepoids à la suprématie des Etats-Unis. On peut aussi rappeler qu'elle a fortement contribué à la promotion de l'égalité entre les sexes, grâce notamment à la Convention visant à éliminer les discriminations à l'égard des femmes. Depuis 1995, un plan d'action détaillé encourage les gouvernements à continuer la lutte. Présents dans plus de cent pays, deux organismes onusiens, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme poursuivent les mêmes objectifs.

Depuis le vote de 1986, les arguments de part et d'autre n'ont guère changé. Misant sur la crainte et le repli, les opposants à l'ONU et leur chef de file Christoph Blocher font toujours de la neutralité leur cheval de bataille. Ils craignent qu'une adhésion ne la remette en

cause. Ils évoquent également son coût, quelque 60 millions, alors que la Suisse sans être membre lui consacre déjà 480 millions par an, ainsi que le risque d'être entraînés dans une guerre.

Les partisans - le gouvernement, les principaux partis politiques à l'exception de l'UDC et l'ensemble de l'establishment économique - entendent, quant à eux, faire sortir la Suisse de son isolement. A l'appui du oui, ils invoquent notamment l'image du pays à l'étranger, la nécessité d'avoir un pouvoir de codécision au sein d'une organisation à laquelle la Suisse verse déjà d'importantes contributions, le rôle de l'ONU en faveur de la paix et du désarmement.

Orchestrée par les milieux économiques, la campagne pour l'adhésion manque néanmoins un peu de souffle. Les intérêts concrets et économiques occupent le devant de la scène au détriment des arguments d'ordre moral ou politique. C'est dommage. Mais la votation se jouant surtout sur l'électorat conservateur, c'est lui qu'il faut convaincre. Et la victoire est sans doute à ce prix. ■



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTE DE MEDECINE** ouvre une inscription pour un poste de

MAITRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

au Département de pédiatrie

CHARGE : il s'agit d'un poste à plein temps comprenant une activité d'enseignement aux médecins, doctorants, étudiants en médecine, étudiants en sciences et personnel technique, une activité de recherche de niveau international dans le domaine de la fibrose kystique du pancréas. Ce poste inclut l'enseignement dans une unité d'enseignement APP, la responsabilité du laboratoire de recherche sur la fibrose kystique du pancréas rattaché à la Clinique et polyclinique de pédiatrie ainsi que la responsabilité d'organisation du colloque de recherche du Département de Pédiatrie.

TITRE EXIGE : doctorat ès sciences, ou titre jugé équivalent.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} avril 2002 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 15 février 2002 au Dénat de la Faculté de médecine, Centre médical universitaire, 1, rue Michel-Servet, 1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTE DE MEDECINE** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE OU PROFESSEUR ADJOINT

en gérontologie
au Département de médecine interne (gériatrie) et
au Département de prothèse dentaire

CHARGE : Il s'agit d'une charge complète de médecin chef de la Division de gérontologie et d'une charge partielle de professeur comprenant l'enseignement pré-et post-gradué, en gérontologie. Le titulaire développera de son domaine de recherche, et sera responsable de la coordination des projets de recherche des autres membres de la division et des autres services.

TITRE EXIGE : doctorat en médecine ou médecine dentaire, ou titre jugé équivalent.

ENTREE EN FONCTION : 1^{er} octobre 2003 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 1^{er} mai 2002 au doyen de la Faculté de médecine, Centre médical universitaire, 1, rue Michel-Servet, 1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions d'engagement.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.